

5052M526/11

9623

(1942)

Cession de certaines installations de la Société  
"Les Consommateurs de Pétrole".

Lettre SNCF au MTP		11. 5.42		
	C.A.	20. 5.42	41	Qd c)

Cession de certaines installations de la Sté "Les Consommateurs de Pétrole".

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration  
du 20 mai 1942

Questions diverses

c) Cession de certaines installations de la  
Société "Les Consommateurs de Pétrole".

Pas de P.V.  
Sténo (p.41)

M. LE PRÉSIDENT. - Je dois vous donner connaissance de la lettre suivante que nous avons adressée, le 11 mai 1942, à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications :

"La Société "Les Consommateurs de Pétrole" porte à notre connaissance la récente décision du Gouvernement relative à la cession aux autorités allemandes d'installations françaises de raffineries de pétrole destinées à être remontées en Ukraine. Parmi les raffineries visées figure celle de Songes, propriété des "Consommateurs de Pétrole".

"La mesure envisagée touche à la question générale de l'alimentation de la S.N.C.F. en temps de paix en produits pétroliers.

"En effet, les "Consommateurs de Pétrole" fabriquent pour la S.N.C.F., dans leur raffinerie de Songes, la presque totalité des produits spéciaux en chemin de fer. Il faut entendre par là les produits qu'il était difficile de se procurer ou de remplacer par un produit différent, tels que le pétrole spécial pour signaux et le pétrole à longue combustion pour signaux éloignés des gares.

"Il apparaît que, dans le cas où cette raffinerie serait totalement ou partiellement démontée, la S.N.C.F. risquerait de se trouver privée après la guerre de moyens de ravitaillement dont elle ne peut apprécier la régularité et la qualité.

"Il est à remarquer, d'autre part, que les installations de la Raffinerie de Songes sont d'un volume réduit et que la contribution qu'elles pourraient apporter aux installations allemandes en Ukraine serait de minime importance.

"Dans ces conditions, je vous serais obligé de vouloir bien intervenir, si vous le jugez opportun, pour que le Gouvernement renonce à prescrire des prélèvements sur les installations de Songes".

